

43 - 113

Décret n° 93-462 du 8 Octobre 1993

portant nomination de Madame OBA née
SAUTHAT (Lucile) en qualité de Directeur
de la Radio.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 90-811 du 30 novembre 1990 portant attributions et organisation du Ministère de l'Information ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

En Conseil de Cabinet,

DECRETE :

Article Premier : Madame OBA, née SAUTHAT (Lucile), est nommée Directeur de la Radio.

.../...

Article 2 : ~~M^{me}~~ Madame OBA, née SAUTHAT (Lucile), percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~M^{me}~~ Madame OBA, née SAUTHAT (Lucile), sera enregistré, publié au Journal Officiel. ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 8 Octobre 1993



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Communication,
des Postes et Télécommunications,
Porte-Parole du Gouvernement,



Albertine LIPOU-MASSALA.-



Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO.-